

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18 h 30**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

**Était représenté** :

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent.
- Monsieur COUDERC Patrick pouvoir à Monsieur GALABERT Vivian.

**Absent** :

- Monsieur MESTRE Didier.

Madame Pierrette VILLA a été désignée secrétaire de séance.

**2020.39 - OBJET : ASSOCIATION DES COMMUNES DU CANAL DES DEUX MERS - DESIGNATION DES DELEGUES.**

**VOTE : Pour : 25 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Mes Chers Collègues,

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Collectivité à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers, le mandat des représentants prenant fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés.

A noter que les objectifs majeurs de l'association portent sur la valorisation du patrimoine culturel, économique et social du Canal, la valorisation de son potentiel sur l'ensemble des territoires traversés, la promotion de son environnement et la création d'un lien étroit entre les communes adhérentes permettant l'entretien, l'aménagement et le développement du Canal.

Madame Le Maire propose de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, à savoir les personnes ci-après, pour représenter la Commune au sein de l'association des Communes du Canal des Deux Mers :

**Titulaire :**

- Pierrette VILLA

**Suppléant :**

- Patrick COUDERC

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 25 voix Pour et 3 Abstentions**

**DECIDE** de désigner les délégués élus suivants pour représenter la Commune au sein de l'association des Communes du Canal des Deux Mers :

**Déléguée titulaire :**

- Pierrette VILLA

**Délégué suppléant :**

- Patrick COUDERC

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 17 juillet 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire

**Laurence LAMY**

